



Assurance vie retractation

Par **ylwan**, le **04/11/2009** à **23:18**

Bonjour,rnrnEn mai dernier, ma maman est décédée. Elle avait souscrit une assurance vie dont j'etais le bénéficiaire. Malgré que j'ai une soeur, j'avais fait la promesse d'acheter un bien immobilier et donner le reste mais après son décès, j'ai sombré dans l'alcool, certificat à l'apui, et j'ai fait un gros chèque à ma soeur sous l'emprise de l'alcool. Là, je ne peux même pas acheter ce que je voulais.rn rnPeut-on annuler un chèque encaissé ?rnQuelle solution me proposez vous ?

Par **Patricia**, le **05/11/2009** à **19:32**

Bonsoir,rnrnQu'appellez-vous chèque "encaissé" ?

Par **ylwan**, le **06/11/2009** à **21:00**

debiter de mon compte

Par **Patricia**, le **06/11/2009** à **21:47**

C'est bien ce que je pensais...rnrnMaintenant que ce chèque est débité de votre compte et crédité de celui du bénéficiaire, vous n'avez aucun recours.rnrnD'autre part, un chèque ne peut-être annulé. rnMais faire opposition oui. En respectant certaines conditions légales qui l'y

rnautorisent :rn- pertern- vol (chèque ou chéquier)rnCe qui ne correspond pas à votre cas.
Puisqu'il vous l'avez rédigé vous même de votre plein gré et remis au bénéficiaire prévu. rnSi
vous voulez faire valoir que vous étiez inconscient de cette acte à cause de votre maladie, il
pourra vous être reproché de ne pas avoir fait une demande de mise sous tutelle ou curatelle.

Par **ylwan**, le **07/11/2009** à **07:39**

meci mes jai entamer un recourd avec un avocat qui se trouve elle meme docteurnet elle ma
dit que jetais dans mon droit et a redige unernlettre pour recuperer la moitier de la somme a
lamiabile et si ca ne se fait pas jirais en justice.rn une fois sa reglernje pensse vouloir etre
suivre avec quel qu'un afin de tenir la promesse que j'ai faite a ma maman.rn pouver vous
m'expliquer la curatellern MERCI

Par **Patricia**, le **07/11/2009** à **11:51**

Bonjour,rnrnPour une demande de mise sous curatelle, il faut saisir par requête
(demandernécrite) le juge des tutelles au tribunal d'instance de votre domicile.rnrnY préciser
:rn- Votre état civil completern- Raisons de la demandern- Joindre certificat médical d'un
médecin spécialiste
Le délai d'examen de la demande peut-être assez long. Entre 6 mois,
1 an.rnVous serez convoqué pour audition.rnrn-----rnrnPour plus de
renseignements complets et détaillés, cliquez sur ce lien :rnrn[http://www.tutelle-
curatelle.com/procedure_mise_curatelle.htm](http://www.tutelle-curatelle.com/procedure_mise_curatelle.htm)

Par **ylwan**, le **07/11/2009** à **13:09**

merci